

municipalités sont plus que jamais en butte à des difficultés, lorsqu'il s'agit de faire honneur à leurs obligations et d'assumer leurs responsabilités. On aurait pu croire que l'étude de la situation fiscale aurait incité le ministre des Finances (M. Benson) à profiter de cette occasion pour discuter franchement et nettement de ce sujet avec les autorités provinciales.

Il semble que le problème du partage fiscal ne peut être résolu actuellement. La collaboration entière de ceux qui sont directement touchés et intéressés par ce problème pourrait servir à aplanir les difficultés. Il ne faut pas que le ministre tire partie de la situation pour dire au peuple de quelle façon il entend faire son travail. On s'est, en fait, rendu compte qu'il était une espèce de dictateur. Il a placé les autorités provinciales devant le fait accompli en leur disant à peu près ceci: Je m'inquiète très peu de ce que vous en pensez, les choses se passeront comme je l'entends.

La même chose s'est produite lorsqu'il a décidé de prolonger la durée d'application de la surtaxe de 3 p. 100. Il ne s'est pas demandé si cette mesure plaisait ou non au peuple. Il n'a pas pensé à l'injustice qu'il créait, puisqu'il allait chercher, dans les goussets des contribuables, la somme de 20 millions de dollars, alors qu'il percevrait seulement 5 millions de dollars des sociétés ou de ceux qui pouvaient le mieux s'acquitter de leurs obligations.

Étant donné les circonstances, il va sans dire que les propositions du Livre blanc constituent, pour l'ensemble de la population, une source d'injustice. Elles donnent l'occasion au peuple de faire connaître son désenchantement.

A propos des mesures que le gouvernement actuel avait promis de prendre afin de réaliser une société juste, le Canadien, de façon générale, s'attendait à beaucoup plus de compréhension de la part des autorités fédérales.

Si les propositions du Livre blanc étaient adoptées, le ministère augmenterait son revenu en taxant une classe particulière, soit les contribuables qui gagnent entre \$10,000 et \$25,000 par année. Or, même si le revenu de ces citoyens est grevé très lourdement, le ministre se propose néanmoins de réduire de 80 à 50 p. 100 la part de l'impôt que seront obligées de payer les grosses compagnies qui touchent un revenu de plus de \$300,000 par année.

J'avais l'occasion, la semaine dernière, de rencontrer un des mes électeurs, qui est un commerçant prospère, comme on en rencontre plusieurs dans notre province, et particulièrement dans ma circonscription. Son commerce, lancé à partir de rien, est devenu très prospère. Ce commerçant, qui a maintenant une

[L'hon. M. Ricard.]

vingtaine d'employés à son service, me disait que si les recommandations du Livre blanc étaient adoptées, il entrevoyait la possibilité d'être forcé à abandonner son commerce.

A son dire, ce serait la fin des moyennes et petites entreprises, car la bureaucratie s'érigerait en maître contre le peuple ordinaire.

Il est également d'avis que si le ministre actuel fait adopter ces recommandations, ce serait la fin du régime libéral pour plusieurs années à venir, ce sur quoi je m'accorde. Au fait, nous avons, depuis quelque temps, nombre d'exemples que la population aurait avantage de voir se terminer le régime actuel, puisqu'elle pourrait ainsi secouer le joug qui lui est imposé.

Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas retarder plus longtemps les travaux de la Chambre. Pour faire ces quelques remarques, je me suis inspiré des commentaires que j'ai reçus et que je continue de recevoir de mes commettants. J'ai cru qu'il était de mon devoir d'appeler l'attention du ministre sur le fait que s'il persiste à vouloir faire adopter, telles que présentées, les propositions du Livre blanc, il agit au contraire des meilleurs intérêts de la population canadienne. Il contribuera sûrement à semer la discorde au sein de la population. Nous voudrions le convaincre qu'il serait préférable pour lui d'agir autrement.

• (2.10 p.m.)

[Traduction]

**M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni):** Monsieur l'Orateur, jusqu'à maintenant la discussion sur le renvoi de ce Livre blanc à un comité a été extrêmement variée. Nombre de députés ont qualifié à tort ce texte de Livre blanc des propositions de réforme fiscale. Je serais prêt à reconnaître qu'il indique en fait certaines modifications fiscales mais quant à dire qu'il s'agit de réformes c'est une question qui sera débattue plus longuement que la discussion préliminaire ne le permet.

Certains de mes collègues du Nouveau parti démocratique ont traité de la gamme générale des propositions. Je n'ai pas l'intention de répéter ce qu'ils ont dit. Je me bornerai à traiter d'une proposition en particulier du Livre blanc. Elle vise une modification de l'impôt sur le revenu dont je parle depuis mon arrivée à la Chambre après les élections générales de 1953: la déduction des dépenses encourues par ceux qui n'ont pour seul revenu que leur traitement ou leur salaire.

Jusqu'à maintenant, à part quelques exceptions très secondaires, notre loi de l'impôt sur le revenu ne renferme aucune disposition qui